

## Éditorial/Editorial

Le 14 avril 2013, l'organisation militante canadienne *AIDS Action Now* publiait sur son site web (<http://www.aidsactionnow.org>) un texte portant sur le rôle joué par certains chercheurs dans la criminalisation du VIH. Plus d'une cinquantaine de personnes se sont mobilisées le 13 avril dernier lors de la *Canadian Association of HIV/AIDS Researchers Conference* afin de dénoncer la « contribution » d'experts lors de poursuites criminelles en regard de la non-divulgation du statut sérologique aux partenaires sexuels des personnes vivant avec le VIH. Aux dires des militants présents, « le VIH n'est pas un crime mais l'accumulation de profits personnels sur le dos des personnes séropositives l'est » (*HIV is not a crime. AIDS Profiteering is*). Nonobstant le caractère polémique, voire controversé, de cette affirmation qui associe le fait d'offrir un soutien « scientifique », contre rémunération, à un crime, les militants ont tout à fait raison de s'indigner contre cette pratique non éthique; ce genre de pratique doit être dénoncé avec vigueur.

Les rapports politiques entre chercheurs et divers dispositifs sociaux, comme le dispositif de justice, sont bien connus. Foucault en a étayé les logiques et les mécanismes tout au long de sa vie intellectuelle. À cet égard, sa définition de l'intellectuel spécifique est tout à fait appropriée dans le contexte actuel. L'intellectuel spécifique est positionné au carrefour des savoirs et des pouvoirs ou, plutôt, il est un acteur-clé dans la matrice *savoir-pouvoir* et, par conséquent doit être disposé à opérer une critique implacable dans son domaine de compétences. De plus, sachant, comme le soutient Adorno, que la fonction (politique) de l'intellectuel est inextricablement liée à la production de la vérité, il est clair selon nous que le chercheur, pour peu qu'il ait de la considération et de l'empathie pour les populations les plus accablées de notre société, a la responsabilité sociale de remettre en question les régimes politiques, économiques et institutionnels de production de la vérité qui affectent négativement, et parfois de manière violente, ces populations. Les dispositifs judiciaire et de santé publique comptent parmi ces régimes.

Si le rôle de l'intellectuel spécifique chez Foucault apparaîtra comme éminemment politique, il s'inscrit aussi de plein fouet dans une pratique éthique. En effet, le soutien à des personnes ou à des groupes de personnes implique certes un travail politique mais commande par ailleurs une forme de rapport à l'autre (et aux autres) caractérisé par le respect et l'empathie et ce, en dehors

de toutes considérations scientifiques. Cependant, bien des personnes auront compris que le monde de la recherche est peu caractérisé par l'ouverture, la transparence et la participation au bien commun. Bien au contraire, la production des connaissances est souvent liée à des dispositifs politiques et ne garantit pas nécessairement que celle-ci soit liée à des considérations éthiques.

Bien sûr, il est facile de se désister de ses responsabilités sociopolitiques et éthiques en se cachant derrière des supposés critères de rigueur scientifique, en clamant que l'on ne peut biaiser ou contaminer le processus de la recherche en s'adonnant à de telles « doléances ». De là à ignorer le fardeau socioéconomique de certains membres de la population au nom de la science sacro-sainte, rigoureuse, objective et détachée, il n'y a qu'un pas : certains chercheurs n'hésitent pas à le franchir. Nombre d'abominations ont vu le jour au nom de la science. Pourtant, lorsque celle-ci est mise au service de l'affliction de certaines personnes, par exemple par le biais d'avis experts scientifiques dans des procès supposés impartiaux, les chercheurs ont le devoir de questionner leur rôle dans ces procédures qui prennent la forme de mises en scène orchestrées de toute pièce pour mettre certaines personnes au pilori. Ignorer cette responsabilité et, de surcroît, prendre pleinement part à ce type de victimisation en échanges d'honoraires, illustre de façon flagrante l'avancement d'intérêts personnels et ne constitue en aucun cas un exemple de justice et d'équité.

Dave Holmes, inf., PhD  
Professeur titulaire

Amélie Perron, inf., PhD  
Professeure agrégée

École des sciences infirmières  
Faculté des sciences de la santé  
Université d'Ottawa